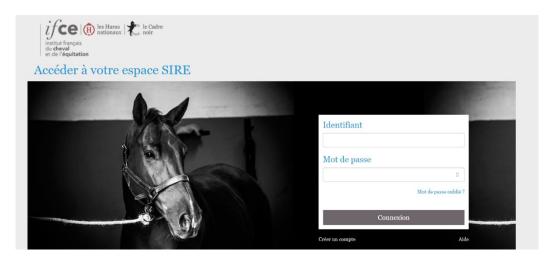


ASSOCIATION DES ELEVEURS DE TROT DU CENTRE-EST

Procédure d'obtention de vos cartes dématérialisées de vos équidés.

1- Cliquer sur le lien ci-dessous ou aller sur le site IFCE sur votre espace SIRE :

https://sso.haras-nationaux.fr/cas/login?service=https%3A%2F%2Fwww.haras-nationaux.fr%2Findex.php%3Fid%3D5809%26retour_url%3D%252Fnc%252Fespace-personnalise%252Fmon-accueil.html

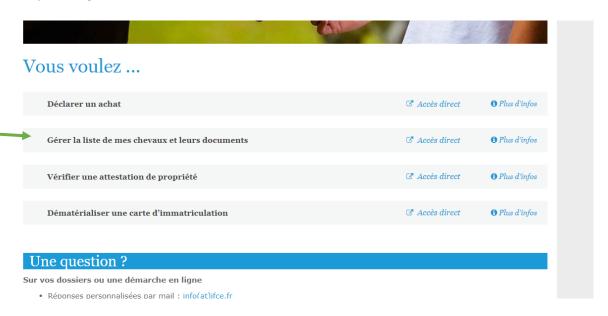


- 2- Connectez-vous.
- 3- Cliquer sur gestion de la propriété





4- Cliquer sur gérer la liste de vos chevaux et leurs documents.



- 5- Choisissez et cliquer sur le cheval concerné par la vente
- 6- Cochez sur:

Je suis propriétaire de cet équidé, et je souhaite éditer une attestation de propriété.

Sélectionnez votre situation puis cliquez sur Valider

- O J'ai vendu cet équidé, et je souhaite éditer un certificat de vente. Ce document permettra à l'acheteur de s'enregistrer comme nouveau propriétaire au SIRE.
- Je suis propriétaire de cet équidé, et je souhaite éditer une attestation de propriété.
 - Cet équidé est mort mais cette information ne semble pas enregistrée au SIRE.

 Attention, il ne s'agit pas d'une demande d'équarrissage ni d'une déclaration de vente à un tiers en vue d'abattage (marchand, boucher chevalin...).

 N'anticipez pas cette déclaration.

Retour Valider

7- Saisissez la durée de 30 jours :

propriotano da ozner

Je suis propriétaire de cet équide et je souhaite éditer une attestation de propriété.

Durée de validité (jours) 30

Cet équide est mort mais cette information ne semble pas enregistrée au SIRE

8- Valider et imprimer votre attestation de propriété.



Carole CHAUVE-LAFFAY,

555, chemin de Beauregard – 42260, Saint-Germain-Laval. 06.81.77.92.22 chauvelaffay@orange.fr

